



SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

N/RÉF. : LMO/VF/CS-2023

☎ : 04 90 71 96 25

Courriel : commande.publique@ville-cavaillon.fr

Affaire suivie par Lydia MONTAGNER

Cavaillon, le 13 avril 2023

Objet : Arrêt de la procédure de passation

Opération : FOURNITURE - POSE - ENTRETIEN - MAINTENANCE ET EXPLOITATION COMMERCIALE
DE MOBILIERS URBAINS DE COMMUNICATION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE DE TYPE
MICRO-SIGNALETIQUE

Marché n° 23-01-24

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que notre administration a décidé d'abandonner la procédure du marché cité en objet et de redémarrer éventuellement la procédure ultérieurement. En effet il s'avère que la procédure de consultation choisie n'est pas adéquate au regard du code de la commande publique.

Je vous informe que vous pouvez introduire un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois suivant la notification ou publication de la décision.

Le tribunal administratif de Nîmes est compétent en cas de litiges.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

En cas de recours engagé, je vous prie de m'en informer par e-mail à l'adresse suivante : commande.publique@ville-cavaillon.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Gérard DAUDET

